

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 2 décembre 2008**

**Le Conseil Municipal de la Commune de THOIRY :**

- \* **Autorise** monsieur le maire à mettre en œuvre une décision modificative n°4 au budget 2008 de la Commune de Thoiry :

Dépenses de fonctionnement

Compte 61522 BAT 020	- Entretien et réparation bâtiment	- 30 000,00 p
Compte 657364 BAT 020	- Subv. à caractère industriel et commercial	+ 30 000,00 p
Compte 6574 FAH 64	- Subvention de fonct. aux associations	+ 1 700,00 p
Compte 64111 ó PCO 020	- Rémunération Principale	- 1 700,00 p

**Nouveau montant total budgétisé dépenses et recettes : 4 160 160,43 p.**

**1 abstention : Madame MILLEREUX.**

- \* **Autorise** monsieur le maire à mettre en œuvre une décision modificative n°2 au budget 2008 de la forêt communale :

Dépenses de fonctionnement

Compte 61522 ONF 90	- Entretien et réparation bâtiment	+ 30 000,00 p
---------------------	------------------------------------	---------------

Recettes de fonctionnement

Compte 7478 ONF 90	- Autres organismes	+ 30 000,00 p
--------------------	---------------------	---------------

**Nouveau montant total budgétisé dépenses et recettes : 65 695,82 p.**

**1 abstention : Madame MILLEREUX.**

- \* **Fixe** les tarifs de location pour l'année 2009 (augmentation d'environ 2%) :

- De la salle des Fêtes et de ses différentes installations (1<sup>ères</sup> locations de la salle et de la sono gratuites pour les associations),
- Des salles du bâtiment communal de Fenières,
- De la Maison des Sociétés.

**1 vote contre : Monsieur POUYAT.**

- \* **Autorise** monsieur le maire à renouveler le contrat de maintenance avec la société Microbib pour le logiciel de gestion de la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour une durée de 12 mois.

**Vote unanime.**

- \* **Autorise** l'ONF à procéder à la coupe de bois sur les parcelles 11, 38, 42, 45, 50 et 52 pour une valeur de 67 000,00 p.

**Vote unanime.**

- \* **Autorise** monsieur le maire à signer l'avenant n° 7 à la convention passée à l'association « Arc-en-Ciel » relative à l'aide au fonctionnement versée pour la halte-garderie.  
**Vote unanime.**
  
- \* **Attribue** le marché public de maîtrise d'œuvre relative au projet et à l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment de stockage, d'une salle polyvalente et d'un bâtiment pour le club canin à l'entreprise Espace Projet Architecture d'Ambérieu-en-Bugey.  
**1 vote contre : Monsieur PUGET.**  
**5 abstentions : Monsieur BOURGEOIS, madame BOCH, madame COTIER, madame MILLEREUX et monsieur TRITENNE.**
  
- \* **Décide** de mettre la parcelle cadastrée AX 34 au lieu dit Les Chenaillettes à disposition de l'entreprise Leroy Merlin avec un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans à l'euro symbolique, pour la construction d'un parking réservé au personnel et d'un espace sportif.  
**Vote unanime.**
  
- \* **Donne** un avis favorable à la Communauté de Communes du Pays de Gex pour intégrer les RAM dans la compétence « Petite Enfance ».  
**Vote unanime.**
  
- \* **Autorise** monsieur le maire à signer la convention entre la Communauté de Communes du Pays de Gex et la Commune de Thoiry pour la mise à disposition des locaux de la Halte-garderie.  
**Vote unanime.**
  
- \* **Accepte** la dissolution du Syndicat d'Electricité du Pays de Gex.  
**2 votes contre : Monsieur SOULARD et monsieur REGARD-TOURNIER.**  
**5 abstentions : Monsieur PUGET, monsieur POUYAT, madame BECHTIGER, monsieur LAVOUE et madame GIOVANNONE-EDWARDS.**
  
- \* **Informe** que les travaux d'aménagement de 2 bureaux dans les locaux de la mairie ont été attribués à la SARL Dubosson pour un total de 8 617,25 € H.T. soit 10 306,23 € T.T.C.
  
- \* **Informe** que les travaux d'aménagement d'un vestiaire au bâtiment du service Voirie a été attribué à la SARL Odeco pour un montant total de 4 085,97 € HT soit 4 886,82 € TTC.



**Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ces délibérations, vous pouvez consulter le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal à la Mairie, à la bibliothèque ou le recevoir à votre domicile en versant un don de 26,00 Euro au Centre Communal d'Action Sociale, représentant votre abonnement pour une année.**